



Paul nous a quitté...

... Paul Berton nous a quitté le 5 Janvier 2021, à l'âge de 86 ans... Il a été l'un des très nombreux agriculteurs que comptait notre village au siècle dernier... Il fut conseiller municipal de la commune dans les années 70, et responsable de la section des anciens combattants du village...

Il a siégé longtemps au syndicat intercommunal du regroupement scolaire Commenchon-Guivry-Ugny le Gay, au sein duquel il était très apprécié de l'institutrice, Madame Goyhénèche...

En Octobre 1997, j'eus l'honneur de marier sa fille Sylviane avec Monsieur Joël Defrance... C'était le premier mariage que je célébrais et ce fut un moment très émouvant de participer à cet événement jubilatoire pour Paul et son épouse Yveline...



Nous garderons le souvenir d'un homme jovial et résolument optimiste, fier de sa condition paysanne et de l'affection qu'il portait à ses enfants et à sa chère épouse partie trop tôt... Qu'il repose en paix...

Une affaire d'eau pluviale...

Si quelque chose a changé pendant cette période de grande pandémie, c'est la perception que les grands médias ont de la vie à la campagne... A l'heure où la promiscuité urbaine est synonyme de contagiosité, on nous vante aujourd'hui tous les bienfaits de la solitude rurale ! Est-ce un élan sincère, ou un enthousiasme feint servant une politique d'état propre à désengorger les espaces urbains victimes d'une trop grande pression foncière ?...

N'a t-on pas promulgué ces temps-ci une loi sur le « patrimoine sensoriel des campagnes » pour préserver les bruits et les odeurs de nos villages et leur conserver ainsi une sensation d'authenticité ?...

Malheureusement, l'intérêt que portent nos gouvernants à l'espace rural ne se limite pas à en faire la promotion. Ils détricotent patiemment l'autonomie communale pour mieux accompagner leur projet d'installer une classe aisée de technocrates qui gagnera très bien sa vie sans bouger de chez soi, grâce au miracle du télé-travail...

Après les déchets ménagers, la distribution de l'eau potable, l'assainissement, c'est maintenant l'eau de pluie que va gérer à notre place la communauté d'agglomération...

Gérer l'eau de pluie à Ugnyle Gay...

Dans le cadre de la loi GEMAPI (Gestion des Milieux aquatiques et Prévention des Inondations), l'agglomération doit donc prendre en charge la gestion des eaux de pluie... A la place des communes... Soit, alors on peut se poser la question : comment le conseil municipal gère-t-il les eaux de pluie à Ugnyle Gay ?... Ou plutôt leur ruissellement, car malgré sa superficie, la commune d'Ugnyle Gay n'a jamais connu de problème majeur avec le ruissellement de l'eau de pluie... Et pour cause : son relief tourmenté fait que la plupart des terrains sont en pente, ce qui induit que l'eau coule plus facilement de l'amont vers l'aval, hormis bien sûr quelques points bas qui ont besoin d'un aménagement spécifique... Il en a été ainsi notamment lors de la réfection de la rue Baligant, en Octobre 1999... En effet, le lundi 10 Juin 1996, un orage particulièrement violent avait inondé le sous-sol de Mr et Mme LEDOUX, en bas de la rue Thunder... Les eaux de ruissellement provenant des rues Rodgers et Thunder depuis la Croisette avaient engorgé le seul drain d'eau pluviale installé à l'époque... Ce qui avait décidé le Conseil municipal à doubler ce drain, ce qui fait qu'actuellement, il existe un drain d'eau pluviale de chaque côté de la rue Baligant...

Mis à part ce point bas au milieu du village, les eaux de pluie s'écoulent sans trop de problème dans la zone urbanisée... Bien sûr si on pousse un peu plus loin, le long des chemins ruraux, dans la zone agricole (non urbanisée), il y a quelques points connus qui mériteraient un peu d'aménagement... Devant l'étang d'amour, le bas de la rue Péchon, au dessus du Hélot, le Hélot quand il passe sous le chemin du bois planté, le replat de ce même chemin, juste avant le bois de peupliers, ainsi que le bas du chemin de la Neuville, dans le dernier virage... Ce sont autant de points bas ou de linéaire de fossé à l'horizontale vers lesquels converge l'eau de pluie et qui stagne en engorgeant chemins et fossés... Hors l'agglomération a décidé que pour les zones non urbanisées, les communes n'avaient qu'à se débrouiller...

Situation à venir :			
	Pluvial urbain	Pluvial hors urbain	GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)
12 communes Ex SIVOM	FINANCE	FINANCE	FINANCE
7 communes chez NOREADE	FINANCE	COMMUNE	COMMUNE ou syndicat existant
29 communes			
Dont 13 avec syndicat rivières existants	NON FINANCE	COMMUNE	FINANCE
16 communes gestion directe des cours d'eau	NON FINANCE	COMMUNE	NON FINANCE

Ce tableau est extrait d'un diaporama présenté aux élus de l'agglomération en septembre 2020, qui analyse le mode de traitement des eaux pluviales et des réseaux de collecte sur le territoire... Vous pouvez d'ailleurs retrouver ce diaporama sur notre site à l'adresse suivante :

<https://ugnylegay.pagesperso-orange.fr/archives/eauxpluviales.pdf>

Il propose également des simulations pour financer les coûts de fonctionnement et d'investissement. **Ce sera à l'exécutif de l'agglomération de présenter la facture aux communes en fonction des scénarios envisagés...**

Voici les chiffres avancés par l'agglomération pour Ugnyle Gay:

NOM	Population (2017)	Superficie (km²)	Population 29 communes	Nombre Avaloir	Fossés	Longueur Canalisation EP	NOREADE	SIVOM 2019	Ratio /hab	SIVOM Fct	SIVOM INV
							20,43 €	63,02 €		17,41 €	45,61 €
Ugnyle-Gay	182	5,9	182	69	751	2 216 m					

HYPOTHESE 1 Ratio Patrimoine	HYPOTHESE 1 Ratio Habitant	HYPOTHESE 2 Ratio Patrimoine	HYPOTHESE 2 Ratio Habitant	HYPOTHESE 3 Ratio Patrimoine	HYPOTHESE 3 Ratio Habitant
	55,32 €		18,39 €		10,53 €
21 313,43 €	10 067,41 €	7 224,72 €	3 346,42 €	4 138,07 €	1 917,17 €

Passons sur les données matérielles... Nous n'avons pas vérifié le nombre d'avaloirs comptabilisés, ni le linéaire des fossés et des canalisations, bien qu'ils nous semblent faux tous les deux... Ce que l'on doit retenir, c'est que l'agglomération nous présentera une facture allant de 21 313 euros à 1 917 euros par an, suivant le scénario retenu par l'exécutif... Pour un service qui n'était pas inscrit au budget de la commune, cela nous semble assez cher payé...

Alors comment l'agglomération calcule-t-elle les coûts financiers de la gestion de l'eau pluviale ?... Voici le tableau qu'elle nous propose :

Entretien courant	Cout unitaire	Quantité	HYPOTHESE I			
			RATIO SIVOM			
Curage des collecteurs eaux pluviales, tous diamètres confondus	4,75 €	81 504	10%	moy=10%/an (16 km par an)	8150	38 682,16 €
Curage des fossés communaux,	7,91 €	23 063	18%	18%/an (soit 10 km par an)	4151	32 837,94 €
Entretien simple des fossés par faucardage, débroussaillage et fauchage	2,85 €	23 063	38%	un passage tous les 3 ans	8764	24 956,84 €
Curage et nettoyage des ouvrages situés sur le cheminement des réseaux pluviaux, Grilles, avaloirs, bouches à injection...	23,59 €	2 480	100%	1 curage/an	2480	58 513,57 €
					Total	154 990,50 €
					Ratio /hab	11,13 €

Renouvellement	Cout unitaire	Quantité	HYPOTHESE I			
			RATIO SIVOM			
Fossés		23 063				
Réseau	350,00 €	81 504	2,0%		1630	570 526,07 €
Avaloirs, grilles	900,00 €	2 480	2,0%		50	44 640,00 €
					Total	615 166,07 €
					Ratio /hab	44,18 €

Ce tableau fait apparaître deux postes principaux: l'entretien courant (le fonctionnement), et le renouvellement (l'investissement)...

L'entretien tel qu'il nous est présenté suppose un nettoyage régulier et donc très poussé des éléments du réseau, qui va d'un curage par an pour les cheminements du bord des rues à un curage décennal en ce qui concerne les collecteurs et les fossés... Ça laisse entendre que tous les ans, l'agglomération viendrait nettoyer les caniveaux, les grilles, les avaloirs de notre village... Mais elle viendrait aussi entretenir nos fossés les curer quand ils sont envasés... Mieux, au niveau de l'investissement, tout ce qui aurait trait aux aménagements de voirie pour canaliser l'eau pluviale serait à la charge de l'agglomération: caniveaux, avaloirs, drains, collecteurs, la commune n'aurait plus rien à payer sur son budget... Quand on sait qu'il faut rénover les 800 mètres de la rue Serpente, et pourquoi pas, les 400 mètres de la rue de la Forge, ça pourrait être intéressant... Mais notre intercommunalité estime ces coûts pour 2 % de renouvellement de réseaux par an. Cela suppose donc que nous referons nos réseaux d'eau pluviale tous les 50 ans... Le jeu en vaut-il vraiment la chandelle ?...

En conclusion, le scénario que nous présente la communauté d'agglomération Chauny Tergnier La Fère est assez ambiguë en ce qui concerne la délimitation de son domaine d'intervention...

En effet, quel sont les fossés dont elle va s'occuper à Ugny le Gay? Elle ne prend en compte que la zone urbanisée... Mais où s'arrête la zone urbanisée dans notre village? Peut-on admettre qu'elle s'étend jusqu'à la Grenouillère? Et le fossé qui va de la rue Serpente au Hélot, peut-on le compter dans la zone urbanisée?...

Tout ceci est un tant soit peu approximatif et les hypothèses de coûts financiers, somme toute, assez arbitraires. Il n'est absolument pas tenu compte de la situation particulière de chaque commune, au niveau du relief, de la densité des habitations, de la topographie... Il y a donc matière à contestation des données de cette étude... Espérons que nos élus sauront défendre les intérêts de notre commune dans ce transfert de compétence...